



COMMUNE DE  
ST-LEGIER-LA CHIESAZ

**AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement communal sur la protection des arbres du 10 février 2011, la Municipalité de St-Légier-La Chiesaz soumet à la consultation publique du

**9 au 29 novembre 2017**

sur la parcelle n° 1963, propriété en PPE, pour le compte de M. et Mme Steeve et Josiane Lonfat et M. et Mme Michel et Bluette Blatti, sise au chemin de la Forestallaz 6 et 8, 1806 St-Légier-La Chiesaz

**UNE DEMANDE D'AUTORISATION**

pour l'abattage d'un sapin commun protégé,  
diamètre du tronc dès 30 cm et plus, sans plantation compensatoire.

Le dossier est déposé au Bureau technique où il peut être consulté.

Les observations ou oppositions éventuelles devront être adressées à la Municipalité jusqu'au 29 novembre 2017, délai d'intervention.

LA MUNICIPALITE